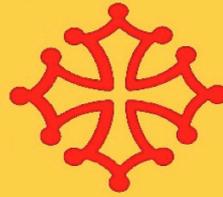


DOSSIER DE PRESSE 2024

Toutes Nos Énergies
Occitanie Environnement TNE/OE
toutesnosenergies.fr



SOMMAIRE

Page 2 : Qui sommes-nous ?

Un collectif régional d'une centaine d'associations dans 11 départements d'Occitanie

Page 3 : De quels territoires parlons-nous ?

Ruraux ou péri-urbains, dans des environnements riches mais vulnérables

Page 4 : Pourquoi et comment les industriels s'emparent des EnR ?

A ces deux questions il n'y a qu'une réponse : l'argent, à la fois but et moyen

L'Etat et les collectivités territoriales sont-ils sous l'emprise des industriels ?

Dénis de démocratie, conflits d'intérêt, décrets anti-démocratiques...

Pages 5 et 6 : Dans ce contexte, pourquoi l'éolien industriel est une impasse ?

Environnementales, économiques et sociales

Page 7 : Que demande le collectif TNE-OE ?

Interdire l'implantation de centrales industrielles dans les espaces naturels

Page 8 : Que propose le collectif TNE-OE pour une transition énergétique ?

REPÛSTA, une démarche déposée en Région pour une transition solidaire et respectueuse des territoires ruraux

Contact presse : Michèle Solans et Jean Pougnet

06 46 03 19 15 – 04 67 97 51 27 - presse.tne@gmail.com

Contact du collectif Toutes Nos Énergies – Occitanie Environnement

contact@toutesnosenergies.fr - site : toutesnosenergies.fr

QUI SOMMES-NOUS ?

Le collectif régional Toutes Nos Energies - Occitanie Environnement est né à Albi fin 2016. Il rassemble 160 fédérations départementales, collectifs et associations pour la qualité de vie des habitants et la protection de l'environnement pour une transition énergétique solidaire et respectueuse des territoires ruraux.

Dans ce sens, TNE-OE s'oppose, entre autres, à l'invasion de l'industrie éolienne et photovoltaïque sur les terres agricoles et forestières d'Occitanie. Nous sommes solidaires des luttes contre toutes les EnR industrielles dans les espaces naturels et dénonçons les dégradations sociales, économiques et environnementales qu'elles produisent, sans schéma d'aménagement assorti d'une vraie consultation des citoyens. Nous émettons des réserves quant au développement de l'éolien en mer (plutôt flottant que fixe, accord des habitants, pêcheurs... exigence de retours d'expérience et études d'impacts avant toute implantation...).

Deux axes principaux : Apporter un soutien aux associations locales et être un interlocuteur auprès des instances et administrations régionales et nationales.

Les associations locales : Ce sont elles qui déterminent leurs modes d'action et sont les premières interlocutrices des autorités locales. TNE-OE les aide en leur apportant l'expérience de plusieurs années de terrain, un soutien juridique si recours engagé, relaye leurs initiatives...

Les instances régionales : Nous les alertons sur nos désaccords. Toutes les administrations (préfecture de Région, Dreal...) nous connaissent et certaines nous ont auditionnés, comme le Conseil Économique Social et Environnemental de Région (CESER) ou la Commission Aubert à l'Assemblée Nationale.

Les autres associations d'Occitanie : Pour les rencontrer lors d'actions ou réflexions sur les sujets qui nous intéressent, nous avons tissé des relations avec les FNE LR et Midi Pyrénées, les LPO, les 2 associations de commissaires enquêteurs (LR et Midi Pyrénées), Sites et Monuments de France...

Une transition énergétique en Occitanie est possible sans un parc industriel d'EnR de plus ! Il ne s'agit pas que de choix techniques mais des modalités démocratiques qui doivent impérativement accompagner ces choix. Les gens doivent reprendre la parole et participer en amont à l'élaboration des projets ayant un impact sur leur environnement. Notre région produit autant d'électricité qu'elle en consomme : pourquoi produire toujours plus et confier cette production au privé ? ([voir nos demandes et propositions en pages 7 et 8](#)).

TNE-OE fonctionne en collégialité, avec des co-secrétaires issus des départements d'Occitanie, chargés d'assurer veille documentaire, juridique, économique ; de réagir aux événements, de communiquer via la presse, son site et réseaux sociaux, d'éditer son magazine Détoccigène. Les assemblées régionales se tiennent 3 à 4 fois/an auxquelles toutes les associations sont invitées.

Une transition énergétique dans l'économie, équilibrée, respectueuse du vivant

Nous formulons des propositions constructives, tant sur le plan des choix techniques que sur celui des modalités démocratiques de conception et de mise en œuvre de la transition. Il s'agit avant tout d'économiser, en particulier l'électricité, et de protéger les ressources naturelles – eau, sol et sous-sol, biodiversité - en veillant à conserver leur qualité, dans le souci permanent de préserver la santé et le bien-être des personnes et des générations futures.

DE QUELS TERRITOIRES PARLONS-NOUS ?

Le monde rural, directement confronté aux grands enjeux environnementaux - changement climatique, raréfaction des ressources, perte accélérée de la biodiversité, multiplication des risques sanitaires – **a une responsabilité pour préserver des biens communs vitaux : l'eau, les sols, les écosystèmes, les paysages.**

Chaque territoire, chaque parcelle a ses spécificités. Leur protection pose des problèmes particuliers que connaissent bien les populations qui en vivent et les font vivre. C'est ce que semblent ou veulent ignorer les aménageurs.

Aspres, Cévennes, Corbières, Grands Causses, Lévezou, Sidobre, Margeride, Minervois, Montagne Noire, Collines d'Armagnac Causse de Limogne... autant de noms évocateurs de terroirs remarquables. Ces territoires, que l'industrie éolienne défigure déjà, ce sont des vies et des visages, des travaux et des bonheurs, des histoires qui se racontent, des savoir-faire et des trésors cachés.

Les citoyens ne comprennent pas toujours les luttes quotidiennes que mènent les ruraux pour maintenir et préserver ces espaces généreux mais vulnérables.

Pourtant, toutes ces terres et leurs habitants ne cessent de donner – eau, alimentation, espaces de loisirs, énergies - aux villes qui grandissent et consomment de plus en plus. Et ils ne bénéficient pas toujours des services publics dont ils ont aussi besoin.

Ces territoires sont divers : pour beaucoup, on assiste à une désertification dramatique avec déprise agricole, déclin économique, baisse démographique. Dans certains, les activités se maintiennent tant bien que mal. Dans d'autres, près des villes, il existe un phénomène de rurbanisation, où la reconquête de l'espace se fait en liaison plus ou moins directe avec elles.

Chaque situation justifie un respect particulier. L'irruption d'un aménagement brutal risque de déshumaniser les zones les plus fragiles, de porter une atteinte grave à l'attractivité d'un territoire, de bouleverser l'existence de ceux qui ont choisi d'y vivre.

En venant violemment occuper et transformer des espaces jusqu'ici préservés, des paysages façonnés par l'homme et la nature depuis des siècles, en les banalisant par des silhouettes métalliques en lignes répétitives, visibles de partout, l'industrialisation éolienne est vécue comme une véritable agression. Ses effets délétères se font sentir sur l'harmonie sociale des villages, sur l'image des terroirs pour le visiteur, sur le tourisme rural.

En dénonçant ces méfaits, les habitants des campagnes souhaitent trouver auprès des citoyens la compréhension et nécessaire solidarité qui permettront de surmonter les apparents affrontements entre rural et urbain.

Tous ont des droits et des devoirs, mais ils s'expriment différemment. Les ruralités, par exemple, entrent déjà dans la transition : elles expérimentent, même si c'est parfois balbutiant, de nouvelles formes de relations entre élus et citoyens, des manières renouvelées de produire : agriculture et artisanat respectueux de l'environnement, des initiatives pour la préservation de zones humides et des écosystèmes, etc.

Les habitants des territoires ruraux ne veulent plus être « colonisés » se voyant imposer des aménagements non désirés et à buts purement spéculatifs. Loin d'eux l'idée que rien ne doit bouger ou changer. Ils ne demandent qu'à regagner du pouvoir d'agir sur leur vie, sur leur environnement, à s'impliquer et à participer aux processus de décision, en fait comme tout le monde.

POURQUOI ET COMMENT LES INDUSTRIELS S'EMPARENT DES ENR ?

A ces deux questions il n'y a qu'une réponse : l'argent, à la fois but et moyen.

Les promoteurs ont compris l'intérêt exceptionnel de cette industrie qui bénéficie d'un prix d'achat garanti par l'Etat de toute sa production, largement au-dessus du prix du marché et ce pendant 15 ans alors que l'investissement de départ est amorti en 3 ou 4 ans. Cet effet d'aubaine accompagné de dispositifs réglementaires dérogatoires au droit commun, est le fruit d'un lobbying intense auprès des décideurs.

Ils ont compris que pour coloniser des territoires, qui se trouvaient fort bien sans leurs machines, la **distribution de quelques subsides** à des paysans et à des communes en difficulté permettrait de convaincre des vertus de " la transition énergétique ".

L'argent reste au cœur du processus pour faire accepter une centrale industrielle

- L'argent sert à convaincre élus et propriétaires terriens qu'il y a là un moyen d'en gagner sans rien faire : une version moderne de l'Eldorado.
- L'argent sert à mettre de son côté les associations locales, de randonnée ou de chasse par exemple en finançant divers équipements.
- L'argent sert à payer des cabinets d'avocats à la force de frappe démesurée par rapport aux maigres ressources des associations qui combattent ces projets.
- L'argent sert parfois à se concilier les habitants disposant de quelques épargnes en leur proposant un " financement participatif " au projet. En réalité il s'agit de leur offrir un placement à un taux imbattable pour obtenir une meilleure acceptabilité des populations.

L'ETAT ET LES COLLECTIVITES SONT-ILS SOUS L'EMPRISE DES INDUSTRIELS ?

Les gouvernements successifs sont coincés dans une contradiction : ils prônent la nécessité de la croissance tout en semblant croire à la diminution des gaz à effet de serre, alors que les énergies intermittentes, continuent à être couplées avec des centrales à gaz fossiles. Pour s'en sortir, ils ont inventé le concept de croissance verte qui passerait par un développement des énergies renouvelables (et beaucoup moins par les économies d'énergies qui sentent trop la décroissance). Dans cette perspective, toute installation de machine produisant **une énergie dite renouvelable est automatiquement sacralisée sans aucune réflexion** sur son incidence sur la biodiversité, la vie des gens et de l'économie.

Les créations d'emplois invoquées par l'industrie éolienne se concentrent en Ile de France et dans les métropoles d'Occitanie quand les destructions d'activités locales ne sont jamais prises en compte.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) au niveau national et les Schémas régionaux (Sraddet) tentent de donner l'impression que tout cela est maîtrisé. Mais pendant que ces scénarii se font, les industriels occupent le terrain. **Situation ubuesque que celle d'une collectivité qui élaborerait tranquillement son PLUI pendant qu'au dehors les promoteurs bétonnent tout le foncier disponible en dépit du bon sens.**

Parallèlement la libéralisation du marché de l'énergie s'étant imposée, il a fallu non seulement casser le monopole de la fourniture d'électricité mais aussi celui de sa production. Comme il n'était pas socialement admissible de privatiser les centrales nucléaires, il restait les nouvelles EnR d'abord et les traditionnelles ensuite : la privatisation, souhaitée par l'Europe, des concessions hydrauliques aggraverait encore la désorganisation du système électrique au profit d'investisseurs n'ayant que faire du bien commun énergétique.

QUELLES SONT LES NUISANCES PRODUITES PAR LES INDUSTRIELS ?

ZOOM SUR L'ÉOLIEN

Impact dramatique sur la biodiversité

Pour l'éolien, les dégâts infligés à la faune se concentrent principalement sur les oiseaux (rapaces et migrateurs) ainsi que sur les chauves-souris. L'implantation des éoliennes, souvent sur des couloirs de migration, a pour effet de transformer des espaces naturels en zones techniques (déforestation, pistes, aires de maintenance...) avec des tonnes de béton et de ferrailles portant une atteinte grave à la biodiversité. En Occitanie, déjà près de 20 km² de sol sont ainsi artificialisés (centrales + pistes + tranchées) et la construction d'infrastructures pour évacuer l'électricité produite (transformateurs, lignes HT enfouies ou aériennes) impacte toutes les espèces vivantes, dont l'Homme !

Nuisances et effets sur la santé

Les éoliennes, de plus en plus puissantes augmentent les basses fréquences, les plus nocives. En France le déni de cette nocivité est lié à la volonté de favoriser le développement de l'éolien. L'industrie a obtenu une dérogation exceptionnelle au Code de la santé admettant un niveau de bruit supérieur à toutes autres installations, excluant les basses fréquences et les infrasons. Sans parler des flashes nocturnes et des effets kaléidoscopiques de jour.

Or, en juillet 2021 la Cour d'appel de Toulouse a condamné une société gestionnaire d'éoliennes dans le Tarn à indemniser les victimes pour l'ensemble des préjudices subis : souffrances endurées, perte de valeur de leur bien immobilier et préjudices moral. Cet arrêt reconnaît la réalité d'un « syndrome des éoliennes » entraînant une altération de l'état de santé, défini par l'OMS comme un « état de bien-être physique, mental et social ».

Création de futures friches industrielles sans recyclage possible

Au bout de 15/20 ans, les éoliennes devraient être démontées, remplacées par des machines plus hautes et plus puissantes (repowering) et les sites réhabilités. Les exploitants sont tenus de déposer des provisions pour le démantèlement, mais elles sont notoirement insuffisantes. Or les socles de béton – pour une éolienne 1 500 tonnes + 400 de ferraille à 6 m de profondeur minimum - resteront définitivement dans des terres irréversiblement mortes (par dérogation, les promoteurs ne sont plus obligés d'évacuer le béton).

Les matériaux composant les pylônes sont recyclables, mais pas les pales des rotors faites de fibres de verre et de carbone et collées avec des résines de polyester dont on ne sait que faire. Enfin qui démantèlera en cas de faillite de l'exploitant ? Les communes ou les propriétaires des terrains qui en seront responsables ?

Efficacité énergétique médiocre pour une technique qui évolue peu

Si la rentabilité financière est excellente, l'efficacité énergétique de l'éolien est médiocre : intermittente, elle ne produit au mieux qu'à 25% de sa capacité. Les régulateurs de la distribution électrique doivent jongler avec d'autres centrales à la production pilotable (hydroélectrique, gaz, charbon, nucléaire) pour pallier aux périodes sans vent. Peu de recherche, et donc, le seul moyen pour les industriels d'augmenter le rendement est de dresser des mats de plus en plus hauts, des rotors au diamètre de plus en plus élevé, augmentant du coup, leurs impacts destructeurs.

Dans le même temps les rendements du photovoltaïque industriel n'ont cessé de progresser, et les projets de se multiplier, malheureusement sur sol naturel ou agricole.

NUISANCES COMMUNES À TOUTES AUTRES EnR

Destruction des paysages

La prolifération de centrales industrielles rompt complètement l'harmonie paysagère, étant rappelé que le paysage " constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social " (Convention européenne du paysage). Elle banalise aussi des espaces protégés et des sites classés par l'Unesco ou en Zone Natura 2000. L'État permet aux promoteurs (souvent les mêmes pour toutes les EnR) de noircir des hectares de sol agricole, naturel ou forestier de panneaux photovoltaïques, moins chers à poser que sur les toits de centres commerciaux, industriels ou publics, ce que nous réclamons. L'Académie des beaux-arts pointait ainsi, l'incompatibilité entre ces parcs industriels et la préservation d'espaces touristiques.

Dénis de démocratie

Les promoteurs avancent masqués. Les gens ne sont pas consultés en amont, les projets restent confidentiels le plus longtemps possible, avec malheureusement et trop souvent la complicité des maires. L'administration est lente à fournir les dossiers aux associations qui les réclament. Et c'est le préfet qui tranche, souvent en faveur d'un projet, même si élus, habitants, villages impactés sont contre. Enfin, le décret Lecornu 2018 interdit le recours des associations au premier niveau (tribunal administratif), les obligeant à aller directement en Cour d'appel administrative, donc à prendre un avocat !

Atteinte au bien vivre ensemble

Les projets, puis s'ils se réalisent, sont un facteur de tensions entre les habitants et entre villages ; les éoliennes, par exemple, sont souvent implantées en limite de commune, à l'écart du bourg : ce sont les voisins qui ne touchent rien, parfois n'en veulent pas, qui en pâtissent ! Certaines sociétés, qui n'en n'ont pas besoin, proposent le financement participatif : en fait de simples placements bien rémunérés ; ils gagnent ainsi des voix, au prix de conflits supplémentaires avec ceux qui ne peuvent ou veulent pas placer leur argent.

Colère des habitants des territoires ruraux

Leur mobilisation contraint les gouvernants à contrevenir au code de l'environnement et à offrir des passe-droits aux promoteurs, ce qui provoque encore plus la colère des gens face à cette croissance anarchique. Multiplier par 5 l'éolien et par 10 le photovoltaïque pour produire en sus de l'hydrogène « vert », 10 méthaniseurs autour d'Auch en projet... ces souhaits de la Région et du président Macron ne pourront se faire qu'au prix de la multiplication des conflits dans ces territoires, les principaux producteurs d'électricité.

Un prix de l'électricité scandaleusement garanti et jusqu'à quand ?

Que ce soit sous la forme de l'obligation d'achat à prix garanti (jusqu'en 2016) ou du complément de rémunération (depuis 2017), ou encore sous la forme d'appels d'offres dont le prix convenu ne cesse d'augmenter, au fond c'est bien clair : la rentabilité de l'éolien et du photovoltaïque industriels repose bien sur un mécanisme de subventions dont la suppression ferait imposer cette bulle spéculative et se multiplier les friches industrielles.

Aucune incidence pour une sortie du nucléaire

Nous produisons de plus en plus d'électricité - au lieu d'inciter à l'économiser - et les EnR y participent. Comme à chaque fois qu'une nouvelle source d'énergie a été exploitée, elle ne s'est pas substituée aux précédentes mais s'est ajoutée. Ainsi alors que l'on présentait les Énergies renouvelables comme une alternative au nucléaire, le gouvernement se propose de multiplier par trois ou cinq éolien, photovoltaïque et méthanisation et en même temps de construire 6 à 12 nouveaux réacteurs. C'est le tour de passe-passe de la soi-disant transition énergétique.

QUE DEMANDE LE COLLECTIF TNE-OE ?

Il faut que la Région Occitanie fasse un bilan des impacts des centrales éoliennes déjà installées, certaines depuis plus de 15 ans, de leur rapport avantages/inconvénients avant d'imposer aux habitants une multiplication effrénée de ces machines, que les promoteurs aujourd'hui veulent plus hautes et plus puissantes.

Cinq ans après l'avoir demandé au préfet de Région, **un moratoire, assorti d'une évaluation des effets de l'éolien terrestre en Occitanie**, est toujours d'actualité.

En matière de **photovoltaïque**, il est urgent d'appliquer les résolutions qui avaient été annoncées dans le scénario régional Repos : développement sur les toits et les surfaces déjà artificialisées. Il y a déjà là une grande marge de développement sans détruire les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Dans ce sens, il faut que les autorités reviennent à la définition de départ de ce qu'est **l'agrivoltaïque** : une source d'énergie pour une autonomie des agriculteurs : panneaux sur le toit de bâtiments agricoles, alimentant leurs fermes par exemple, et non de les transformer, comme les poussent les industriels, en producteurs d'électricité rémunérés.

De même, pour la **méthanisation industrielle** : alors qu'il s'agissait d'installer de petits méthaniseurs, l'affaire dérive pour se transformer en « une usine à gaz ». On utilise d'abord des résidus de culture, puis comme cela ne suffit pas, on cultive des plantes dédiées à la machine et on en fait venir d'ailleurs. Des incidents graves ont eu lieu (fuites dans les ruisseaux, incendies...) souvent dus à la surexploitation d'installations sous-dimensionnées au début et ce, pour éviter les procédures contraignantes, mais l'État a-t-il les moyens humains d'une réelle surveillance ?

Nous demandons aussi :

Le respect rigoureux des prescriptions réglementaires (décrets et arrêtés) ainsi que le suivi et le contrôle strict des chantiers ;

Le suivi et le contrôle a posteriori selon la réglementation applicable.

Le respect des droits des citoyens et de leurs associations :

En veillant à ne prendre aucune décision pouvant s'apparenter à une collusion

En nous donnant accès aux documents administratifs

En demandant aux différentes autorités, y compris les Parcs naturels régionaux, de ne plus accepter des projets avec des avis " sous réserve de "

En mettant en place un interlocuteur DREAL ou DDT(M) disponible à toutes les phases de la procédure : phase amont, instruction ...

Que soit diligentée en Occitanie, une mission de l'Inspection Générale l'Environnement et du Développement Durable (Igedd)

Enfin, le collectif TNE-OE soutient l'existence et la présence physique des commissaires enquêteurs et dénonce le décret pris par l'Etat, et ce malgré une consultation nationale le mettant en minorité, pour dématérialiser les enquêtes publiques.

QUE PROPOSE LE COLLECTIF POUR UNE TRANSITION RESPECTUEUSE ?

La transition énergétique pour être réussie passe par une transition écologique et citoyenne globale, s'appuyant sur un changement de nos modes de production et de consommation d'énergie. Elle engage les générations futures.

À ce titre elle passe avant tout par une diminution de notre consommation, une réflexion à l'échelle d'un territoire sur des économies à faire, par l'aide notamment aux plus précaires à l'isolation des habitations, par le ralentissement du « tout électrique », par des solutions techniquement efficaces tenant compte des êtres humains et de leur environnement.

En réponse au scénario énergétique 2050 de la Région, REPOS (Région à Energie POSitive), scénario technique - socle du Sradet pour la partie Énergie, sans cahier des charges et n'ayant prévu aucun bilan ni révision en cours de route - TNE-OE propose **une démarche alternative**, complète, intégrant l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et écologiques REPÒSTA (Région à Energie POSitive Territorialement Adaptée), riposte en Occitan.

Notre démarche, REPÒSTA, s'est bâtie sur un cahier des charges citoyen pour :

Une énergie adaptée aux territoires et à leur attractivité : développement économique, paysages, patrimoine, culture, qualité de la vie

Une énergie efficace au plan écologique : biodiversité, usage des ressources naturelles locales, impact carbone final

Une énergie efficace au plan économique :

en coût : une adéquation au niveau d'investissement consenti, sans subvention durable

en qualité : une énergie ne générant pas de dysfonctionnement technique dans le réseau

Un souci permanent d'associer les habitants concernés et les associations qui les représentent.

Toute énergie renouvelable doit être mise en œuvre en harmonie avec la nature et concilier climat, biodiversité et bien-être des populations, les 3 piliers du développement durable.

Nos solutions REPÒSTA sont optimales d'un point de vue humain et démocratique, car elles responsabilisent citoyens et élus locaux, et d'un point de vue environnemental : production de chaleur afin de diminuer la consommation d'électricité, de baisser les émissions de CO² et de particules fines

- **solutions locales menant vers l'autoconsommation** : géothermie très basse énergie avec pompe à chaleur, eau chaude par cumulus thermodynamique ou solaire thermique photovoltaïque en toiture, bois-énergie mais sous des conditions écologiques et techniques précises ;

- **solutions régionales menant à des productions d'énergie plus résilientes** : géothermie moyenne-haute énergie, hydraulique (turbines upgradées, petite hydraulique), panneaux photovoltaïques respectant le territoire, éolien flottant sous condition d'acceptation citoyenne (professionnels de la mer, du tourisme...) et écologique (respect du milieu marin).

La politique énergétique telle que la dessine le scénario REPOS de la Région n'a pas été analysée sous l'angle de l'atteinte à la biodiversité.

Plus d'infos : <http://toutesnosenergies.fr/index.php/transition-energetique/>